



ISSOIRE, le mercredi 20 juillet 2005

APPAREILS CONCERNES :
Avions Issoire Aviation APM20 – « LIONCEAU »

OBJET :
Nouvelle fixation du réservoir d'huile

APPLICABILITE

Ce Bulletin Service est applicable aux avions ISSOIRE AVIATION APM 20 Lionceau, numéros de série 7, 10, 11 et 12. Les autres avions sont déjà modifiés.

AVERTISSEMENT

Ce Bulletin Service « Impératif » fera l'objet d'une Consigne de Navigabilité EASA N° F-2005-130.

RAISON

Pour limiter le risque d'apparition de crique du bâti moteur, il faut fixer le réservoir d'huile directement à la cloison pare-feu plutôt que sur le bâti moteur.

ACTION CORRECTIVE

Appliquer la Modification n° FM 13-04 consistant à fixer le réservoir d'huile sur la cloison pare-feu par l'intermédiaire d'un support RC 550-260 (voir instruction détaillée ci-dessous).

DELAI D'APPLICATION

La modification n° FM 13-04 doit être appliquée lors de la prochaine visite de 100 heures.

OUTILLAGE

Cette modification ne nécessite aucun outillage particulier.

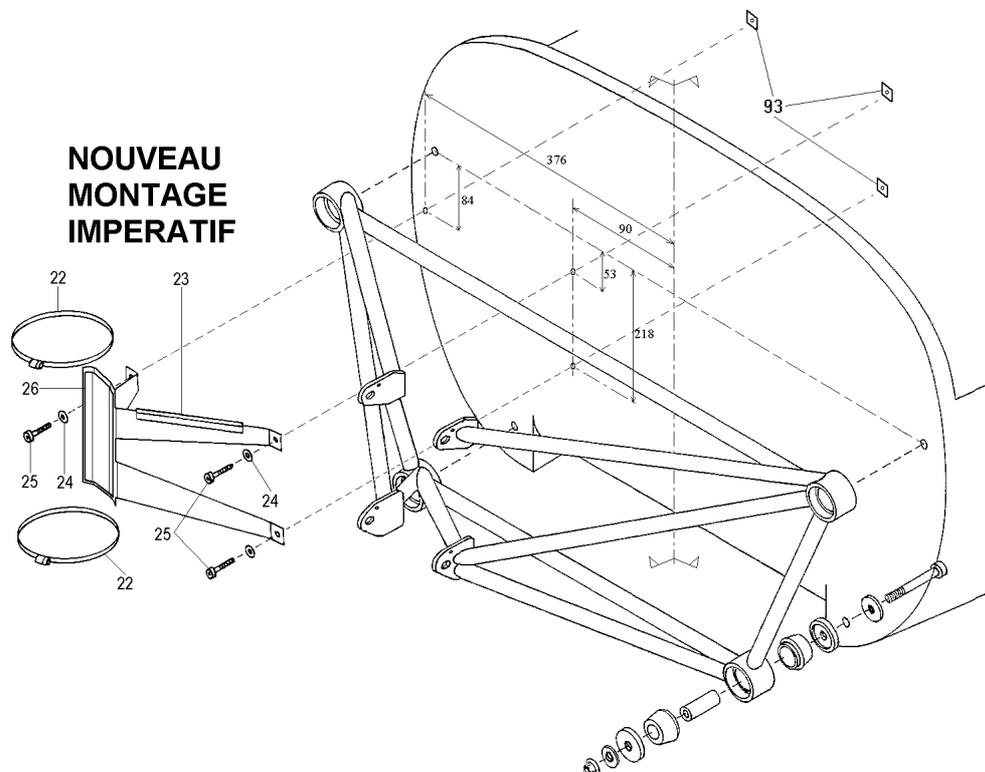
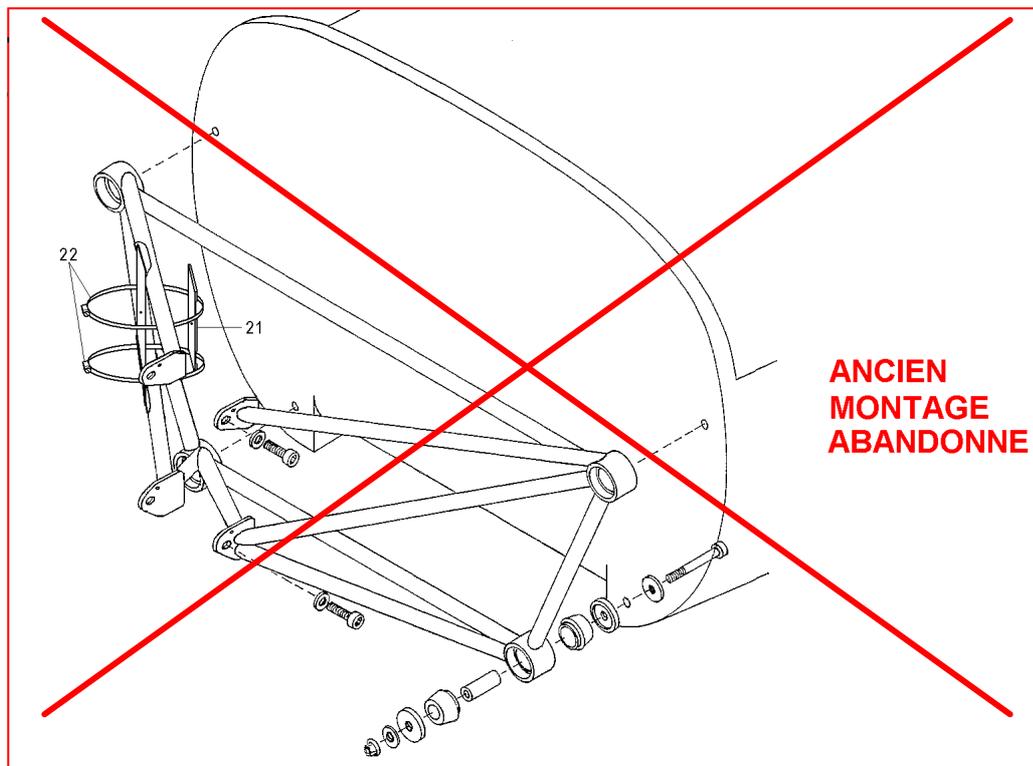
DESCRIPTION DETAILLEE

La modification n° FM 13-04 peut être appliquée en atelier d'entretien ou dans nos ateliers.

1. Déposer le réservoir d'huile de son support en retirant les deux colliers de serrage
2. Supprimer la bride d'origine de fixation du réservoir d'huile (RC 531-8, soudée sur le bâti-moteur) en la meulant jusqu'à ras des soudures. Reprendre localement la protection du bâti moteur à l'aide de primaire puis peinture type P50 blanc.
3. Fixer le nouveau support RC 550-260 (repère 23) à la cloison pare-feu à l'aide des vis (CHC 5 x 16), rondelles (L5) et contre plaque RC 550-93 repères 24, 25 et 93. Pour son positionnement, faire en sorte que le bouchon du réservoir d'huile soit juste au-dessous de la trappe de visite du capot moteur ou se référer aux cotes du croquis ci-dessous.



4. Poser le réservoir d'huile sur ce nouveau support en utilisant les colliers repère 22 d'origine.



MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION

Mentionner l'application définitive du Bulletin Service n° 46 dans le livret d'aéronef et le livret moteur.